

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2009

Sous la présidence de Madame Agnès KIEFFER, Maire

PARTICIPATION DES CONSEILLERS

Agnès KIEFFER, Maire, présente

François BERNET, Adjoint, présent

Mario HEGY, Adjoint, présent

Corinne SIGRIST, Adjointe, présente

PETERSCHMITT Frank, présent

AMBIEHL André, présent

BINTZ Marie-Nella, présente

ANTOINE Vincent, absent, excusé

BELLICAM Gervais, présent

HEGY Jérôme, présent

FINANCE Jean-Claude, présent

SCHNEIDER Doris, présente

AMBIEHL-VICHERY Astrid, absente,

procuration à SIGRIST Corinne

KUHN Christian, absent

procuration à KIEFFER Agnès

TUGLER Laurent, présent

SECRETARIAT DE SEANCE

Martine REINHART, Secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 25 juin 2009 1
-
2. Urbanisme – Acquisitions foncières pour élargissement Rue de Colmar 1
-
3. Communauté de Communes Essor du Rhin
– Rapport 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2
-
4. Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Munchouse et environs
– Rapport 2008 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable 3
-
5. Chasse communale – Lot n° 1 – Agrément garde-chasse privé 3
-
6. Informations 4
-
7. Divers 4
-

1. Approbation du compte rendu de la séance du 25 juin 2009

Monsieur André AMBIEHL, absent lors de la dernière séance, sollicite des précisions concernant le point relatif à la nouvelle affectation de l'ancienne agence bancaire. La question est la suivante : « La BCD (Bibliothèque Centre de Documentation) est-elle maintenue au 3 Rue de l'Eglise même si l'ouverture de classe ne devait pas avoir lieu et si oui, pour combien de temps ? ». Madame le Maire rappelle qu'à terme, il est prévu d'intégrer la bibliothèque dans les infrastructures du futur groupe scolaire. Dans l'intervalle, la bibliothèque restera dans les locaux de sa nouvelle affectation.

Ceci étant précisé, le compte rendu de la séance du 25 juin 2009 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Urbanisme – Acquisitions foncières pour élargissement Rue de Colmar

Après avoir rappelé le programme des travaux réalisés dans le cadre de la réfection de la Rue de Colmar et les différentes négociations menées pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'emprise de la voirie, emprise matérialisée sur le plan annexé à l'avant-projet, Madame le Maire propose de faire dresser les actes notariés par Maître GABRIEL, Notaire à la résidence de Neuf-Brisach (68600).

Aux termes de cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Ø dit que l'emprise foncière totale concernée par cette opération est déterminée par les procès-verbaux d'arpentage n° 418 et 426 établis par Bernard BRUN, géomètre-expert à la résidence d'Ensisheim (68190), respectivement les 20 décembre 2007 et 9 avril 2009 ;

Ø prend acte des acquisitions foncières à réaliser eu égard à l'élargissement et/ou à l'alignement de la Rue de Colmar, énoncées comme suit :

- Terrains bâtis, constructibles par classification en zone UA du P.L.U.

Les propriétaires acceptent la cession moyennant le paiement d'un Euro symbolique (1€)

Propriétaires	Section	Parcelle	Surface	Prix d'achat
HEGY Jérôme	2	188/37	0, 61 a	1 €

- Terrains non bâtis, constructibles par classification en zone UA du P.L.U.

Les propriétaires sont indemnisés conformément au Code de l'Urbanisme

Propriétaires	Section	Parcelle	Surface	Prix d'achat
Feue CLEMENTZ Joséphine	2	206/12	0, 78 a	999. 80 €

- Terrains bâtis, constructibles par classification en zone UA du P.L.U.

Les propriétaires sont indemnisés conformément au Code de l'Urbanisme

Propriétaires	Section	Parcelle	Surface	Prix d'achat
LIROT Murielle SELLET Joël	2	213/38	0, 43 a	551. 17 €
NICOLE Corinne FERNANDEZ Christian	2	215/38	0, 20 a	256. 36 €
ROMANN Jean-Pierre	2	211/33	0, 20 a	256. 36 €
ZWINGELSTEIN André	2	225/15 226/15	0, 17 a 0, 07 a	217. 91 € 89. 73 €
TOTAL			1. 07 a	1 371. 53 €

Ø fixe le prix d'acquisition à 1 281. 80 € l'are (prix réactualisé en fonction de l'indice du coût de la construction – valeur 3^e trimestre 2008) ;

Ø dit que les frais de géomètre et les frais notariés seront supportés par la Commune ;

Ø autorise Madame le Maire à entreprendre toutes démarches en ce sens et à signer tous documents ou actes y afférents.

3. Communauté de Communes Essor du Rhin – Rapport 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

En application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le président de l'établissement public de coopération intercommunale titulaire du transfert de compétence en la matière, soumet à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif. Y figurent obligatoirement les indicateurs techniques et financiers.

Le rapport est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre.

Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

Soumis au Conseil Municipal, ce rapport approuvé par le Conseil Communautaire en date du 29 juin 2009, n'appelle aucun commentaire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Ø approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2008 établi par la Communauté de Communes Essor du Rhin.

4. Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Munchhouse et environs – Rapport 2008 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable

Le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 prévoit l'établissement et l'approbation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable.

Il peut être consulté sur simple demande en Mairie où il est tenu à la disposition du public.

Présenté par François BERNET, Adjoint au Maire et Vice-Président du S.I.A.E.P. (Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Munchhouse et environs), il n'a soulevé aucune observation de la part de l'assemblée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Ø approuve le rapport d'activités 2008 établi par le S.I.A.E.P.

Monsieur BERNET conclut sa présentation par un document de synthèse sur l'évolution de la présence de nitrates dans les stations de pompage du Rheinferlderhof et du château d'eau respectivement de 1980 et 1983 à 2009.

5. Chasse communale – Lot n° 1 – Agrément garde-chasse privé

En date du 18 juillet 2009, Monsieur Maurice MENGUS, Président de l'Association Cynégétique 1987, adjudicataire du lot de chasse n° 1, a sollicité l'avis de la Fédération Départementale des Chasseurs en vue de la nomination de Monsieur Alain POSEZ en qualité de garde-chasse privé. N'étant ni associé, ni partenaire, ni permissionnaire de l'association, la Fédération lui a réservé un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Ø émet un avis favorable à la demande de Monsieur Maurice MENGUS.

6. Informations

6.1. Centrale Nucléaire de Production d'Electricité de Fessenheim – Rapport annuel au titre de l'article 21 de la loi sur la transparence et la sécurité en matière nucléaire

Tout exploitant d'une installation nucléaire de base établit chaque année au titre de l'article 21 de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006, un rapport qui expose :

- les dispositions prises en matière de sécurité nucléaire et de radioprotection ;
- les incidents et accidents en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection, soumis à obligation de déclaration en application de l'article 54, survenus dans le périmètre de l'installation, ainsi que les mesures prises pour en limiter le développement et les conséquences sur la santé des personnes et l'environnement ;

- la nature et les résultats des mesures des rejets radioactifs et non radioactifs de l'installation dans l'environnement ;
- la nature et la quantité de déchets radioactifs entreposés sur le site de l'installation, ainsi que les mesures prises pour en limiter le volume et les effets sur la santé et sur l'environnement, en particulier sur les sols et les eaux.

Ce rapport est rendu public. Un exemplaire du rapport 2008 relatif à l'installation nucléaire de base (I.N.B.) n° 75 du site de Fessenheim est tenu à la disposition du public en Mairie où il peut être consulté sur simple demande.

- 6.2. Projet de lotissement SOVIA au lieudit « Hirtzfeld » – Remembrement amiable des terrains situés dans l'emprise
- 6.3. Acquisition foncière Rue de la Chapelle – Réalisation de l'avant-projet et du plan topographique par la société IN'GEO sise à Sélestat (67600) pour l'aménagement de la Rue de la Chapelle, du parking et de l'entrée du cimetière
- 6.4. Réseaux humides – Evacuation des eaux pluviales – Approche estimative pour installation de puits filtrant(s) dans certains chemins ruraux
- 6.5. Commission communication – Compte rendu des réunions pour l'élaboration d'un site internet
- 6.6. Petite enfance – Modes de garde pour bébés et enfants – Synthèse des questionnaires diffusés auprès des familles concernées en vue d'un premier recensement des besoins
- 6.7. Ecole maternelle – Fin de mission pour Isabelle LINCKS
- 6.8. Personnel communal – Recrutement d'un secrétaire de Mairie

7. Divers

7.1. Tour de table

Monsieur Laurent TUGLER relève que la réfection du tronçon de la RD18bis à la sortie de Rustenhart en direction de Biltzheim ne répond pas aux attentes exprimées par la Commune lors de la réunion qui s'est tenue en Mairie le 5 mai 2009. Observation en a été faite par Madame le Maire aux services de l'Unité Routière d'Ensisheim.

Madame le Maire signale que les travaux d'installation de mobilier urbain sont largement engagés : abribus, tables pique-nique et table de ping-pong ont déjà rejoint leurs emplacements respectifs.

Monsieur André AMBIEHL émet quelques réserves concernant l'opération de balayage des rues diligentée par la Communauté de Communes Essor du Rhin, à l'instar d'autres communes membres. Les modalités seront redéfinies pour le prochain passage.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 heures 35.

Conseillers	Procurations	Emargement
KIEFFER Agnès		
BERNET François		
HEGY Mario		
SIGRIST Corinne		
PETERSCHMITT Frank		
AMBIEHL André		
BINTZ Marie-Nella		
ANTOINE Vincent	<i>./.</i>	<i>./.</i>
BELLICAM Gervais		
HEGY Jérôme		
FINANCE Jean-Claude		
SCHNEIDER Doris		
AMBIEHL-VICHERY Astrid	SIGRIST Corinne	
KUHN Christian	KIEFFER Agnès	

TUGLER Laurent		
----------------	--	--